

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil de la Communauté de communes du Pays sabolien
Séance du 31 janvier 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le trente et un janvier à dix-huit heures cinq minutes, suite à la convocation adressée le vingt-quatre janvier deux mille vingt-cinq par le Président, les membres du Conseil de la Communauté de communes du Pays sabolien se sont réunis, à la salle de la Marbrerie, Parking de la Marbrerie, Route de Poillé à Asnières-sur-Vègre (72430), sous la présidence de Monsieur Daniel CHEVALIER.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MM. Daniel CHEVALIER, Nicolas LEUDIÈRE, Pierre PATERNE, Jean-François ZALESNY, Eric DAVID, Claude DAVY, Michel GENDRY, Pascal LELIÈVRE, Jean-Louis LEMAÎTRE, Dominique LEROY, Jean-Louis LEMARIÉ, Mme Brigitte TÊTU-ÉDIN, M. Joël ETIEMBRE, Mmes Mélanie COSNIER, Liliane FOGLIARES, Laurence BATAILLE, Emma VÉRON, M. Vincent HUET, Mme Christiane FUMALLE, M. Alain PASQUEREAU, Mme Muriel PETITGAS, M. Olivier DUBOIS, Mmes Geneviève POTIER, Blandine LETARD, MM. Jean-Pierre FERRAND, Adrien LE DRÉAU, Mme Anne-Marie FOUILLEUX, M. Philippe MERCIER, Mmes Flavie GUIMBERT, Myriam LAMBERT, Daniel REGNER.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Mme Martine CRNKOVIC, M. Antoine d'AMÉCOURT, Mmes Nicole FOUCAULT, Dominique HUET, MM. Christophe FREUSLON, Serge DELOMMEAU, Mme Marie-Claude TALINEAU, M. Benoît LEGAY, Mme Esther LEBOULEUX, M. Nicolas RENO, Mme Manuela GOURICHON, MM. Alain PONTONNIER, Jean DISTEL.

MEMBRES SUPPLÉANTS PRÉSENTS SANS DROIT DE VOTE :

Mme Annick BARTHELAIX, M. Christophe GASNIER.

MEMBRES SUPPLÉANTS EXCUSÉS :

M. Serge BASNIER, Mmes Corinne KALKER, Nelly POUSSIN, MM. Roland PINEAU, Gino ROSSI.

PROCURATIONS VALABLES :

Monsieur Antoine d'AMÉCOURT donne procuration à Monsieur Pascal LELIÈVRE
Monsieur Serge DELOMMEAU donne procuration à Monsieur Dominique LEROY
Madame Martine CRNKOVIC donne procuration à Monsieur Daniel CHEVALIER
Madame Nicole FOUCAULT donne procuration à Madame Brigitte TÊTU-ÉDIN
Madame Marie-Claude TALINEAU donne procuration à Monsieur Jean-François ZALESNY
Monsieur Benoît LEGAY donne procuration à Monsieur Jean-Pierre FERRAND
Madame Esther LEBOULEUX donne procuration à Madame Geneviève POTIER
Monsieur Nicolas RENO donne procuration à Monsieur Adrien LE DRÉAU
Madame Manuela GOURICHON donne procuration à Monsieur Nicolas LEUDIÈRE
Monsieur Alain PONTONNIER donne procuration à Monsieur Olivier DUBOIS
Monsieur Jean DISTEL donne procuration à Madame Anne-Marie FOUILLEUX.

Monsieur Adrien LE DRÉAU est désigné secrétaire de séance.

**AVIS SUR LE PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ANJOU LOIR ET SARTHE**

(Urbanisme - Actes relatifs au droit d'occupation ou d'utilisation des sols)

Nombre de membres en exercice	44
Nombre de membres présents	31
Nombre de votants	42
Nombre de procurations	11
<u>Vote :</u>	
Abstention	-
Nombre de suffrages exprimés	42
Vote "pour"	42
Vote "contre"	-
Date de publication	11 février 2025

AVIS SUR LE PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ANJOU LOIR ET SARTHE

(Urbanisme - Actes relatifs au droit d'occupation ou d'utilisation des sols)

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe, limitrophe de la Communauté de communes du Pays sabolien, a engagé l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal par délibération du 20 juin 2019.

La Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe a arrêté son projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal par délibération du 7 novembre 2024 et sollicite à ce titre l'avis de la Communauté de communes du Pays sabolien sur ce projet.

Monsieur le Président expose les grandes orientations du projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe, inscrites dans son Projet d'Aménagement et de Développement Durables :

- 1- S'organiser et mailler le territoire pour favoriser l'accès aux droits et services
- 2- Proposer des offres résidentielles adaptées à tous les besoins
- 3- Susciter et accompagner l'entrepreneuriat
- 4- Inviter à l'itinérance touristique et à la découverte de nos patrimoines
- 5- Préserver, ensemble, notre environnement et nos ressources.

Vu la délibération de la Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe en date du 7 novembre 2024,

Vu les dispositions du code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-14 et suivants,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire – à l'unanimité – décide d'émettre un avis favorable au projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe arrêté en date du 7 novembre 2024.

Le secrétaire de séance,

Adrien LE DRÉAU



Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Daniel CHEVALIER



Communauté de communes
B.P. 185
HOTEL DE VILLE
du Pays Sabolien (72300)